Le Conseil d'accréditation des chambres du Canada
C.P. 244
Chester (Nouvelle Écosse), B0J 1J0

FAQ SUR L'ACCRÉDITATION DES CHAMBRES DE COMMERCE

QU'EST-CE QUE L'ACCRÉDITATION?

L'accréditation consiste en un examen indépendant des politiques, des procédures, des activités et de la gouvernance d'une chambre de commerce. Cet examen permet de déterminer si une chambre de commerce respecte les normes nationales d'accréditation et applique les pratiques exemplaires en vigueur au sein du réseau des chambres de commerce.

L'accréditation représente la norme nationale d'excellence la plus élevée et reconnaît les chambres de commerce qui disposent d'un modèle de gouvernance fiable, d'activités résilientes et de la capacité de servir efficacement leurs membres et leurs collectivités.

QU'EST-CE QUE LE CONSEIL D'ACCRÉDITATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU CANADA?

Le Conseil d'accréditation des chambres de commerce du Canada (« CACC ») est un organisme sans but lucratif dirigé par un conseil d'administration composé de cadres de chambres de commerce provinciales et territoriales, d'un représentant de la Chambre de commerce du Canada et d'un représentant de l'Association des cadres de chambres de commerce du Canada (« ACCCC »).

Les normes d'accréditation ont été établies pour la première fois en 2004 et sont révisées chaque année par le conseil d'administration.

Le Conseil d'accréditation des chambres de commerce du Canada a établi quatre objectifs clés pour l'accréditation :

1. Valider les organismes qui agissent à titre de chambres de commerce légitimes
2. Établir et faire respecter les valeurs communes du réseau des chambres de commerce
3. Établir des pratiques exemplaires normalisées à l'échelle du réseau des chambres de commerce
4. Servir d'outil de continuité des activités et de planification de la relève

QUELLES SONT LES VALEURS COMMUNES DU RÉSEAU DES CHAMBRES DE COMMERCE?

Pour satisfaire aux normes d'accréditation, les chambres de commerce doivent adhérer aux valeurs communes du réseau des chambres de commerce :

- Les chambres de commerce sont apolitiques et non confessionnelles
- Les chambres de commerce sont axées sur leurs membres et guidées par leurs commentaires
- Les chambres de commerce s'engagent à servir leurs milieux d'affaires locaux
- Les chambres de commerce sont des organisations inclusives et collaboratives
- Les chambres de commerce fonctionnent dans un esprit de transparence, d'intégrité et de

Le Conseil d'accréditation des chambres du Canada
C.P. 244
Chester (Nouvelle Écosse), B0J 1J0

responsabilité
- Les chambres de commerce appuient la concurrence dans un marché libre
- Les chambres de commerce favorisent la prospérité économique, sociale et communautaire à grande echelle

QUELS SONT LES NIVEAUX D'ACCREDITATION ?

L'accréditation est décernée selon trois niveaux : 3 étoiles, 4 étoiles et 5 étoiles. Pour obtenir un niveau d'accréditation, votre Chambre de commerce doit satisfaire à toutes les exigences de ce niveau, ainsi qu'à celles des niveaux précédents, dans chaque rubrique de la liste de contrôle.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE L'ACCRÉDITATION?

L'accréditation est un gage d'excellence reconnu à l'échelle nationale qui témoigne de l'engagement de votre Chambre à assurer une gouvernance solide, l'excellence opérationnelle et la viabilité à long terme. Elle offre des avantages concrets, notamment :

- Alignement sur les pratiques exemplaires éprouvées au sein du réseau des chambres de commerce;
- Validation d'un modèle de gouvernance fiable et de fonctions opérationnelles de base résilientes;
- Renforcement de la planification stratégique et de l'orientation organisationnelle pour soutenir la viabilité à long terme;
- Amélioration de la compétitivité et renforcement de l'engagement des membres;
- Renforcement de la notoriété et de la crédibilité de la marque auprès des membres, des commanditaires et des partenaires;
- Garantie donnée aux bailleurs de fonds que votre Chambre dispose de politiques financières solides et qu'elle est en mesure de mener à bien des projets d'impact, accompagnés de rapports fiables; et
- Mise en valeur de votre communauté comme un endroit idéal pour faire des affaires, soutenue par une Chambre exceptionnelle.

QUEL EST LE PROCESSUS DE DEMANDE?

1. Rassemblez les documents requis conformément à la liste de vérification pour l'accréditation de la Chambre. Assurez-vous que les documents répondent aux normes d'accréditation et indiquez sur chacun d'eux le numéro de référence correspondant.

2. Lorsque votre dossier est prêt, envoyez un courriel à ExecutiveDirector@CCEC.biz pour demander un lien Google Drive afin de télécharger vos documents en vue de leur examen. Vous pouvez modifier votre dossier jusqu'à la date limite de dépôt des demandes.

3. Les demandes seront examinées chaque année après la date limite du 1er mars. Au cours du processus d'examen, il se peut qu'on vous demande de fournir des renseignements supplémentaires, des précisions ou des pièces justificatives.

4. Dans les 15 jours suivant la date limite de dépôt des demandes, les chambres seront informées du résultat de l'examen et de la recommandation d'approbation ou non de la demande.

Le Conseil d'accréditation des chambres du Canada
C.P. 244
Chester (Nouvelle Écosse), B0J 1J0

5. Les demandes seront approuvées par le Conseil d'accréditation des chambres de commerce du Canada lors de la réunion du conseil d'administration du mois d'avril.

6. À la suite de la réunion du conseil d'administration d'avril, les chambres de commerce recevront :

 - Un certificat d'accréditation numérique
 - Un communiqué de presse annonçant les chambres de commerce accréditées
 - Une facture correspondant aux frais d'accréditation
 - L'accès au logo d'accréditation

7. Les certificats seront remis en personne lors des congrès provinciaux des chambres de commerce qui se tiendront au printemps. Si vous ne pouvez pas y assister, votre certificat vous sera envoyé par la poste.

QUELLE EST LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DEMANDES?

La date limite de dépôt des demandes est le 1er mars.

COMBIEN DE TEMPS DURE L'ACCRÉDITATION?

L'accréditation est valide pour une période de 5 ans, après quoi elle doit être renouvelée.

COMBIEN ÇA COÛTE?

Micro-chambres (< 150 membres) :	200 $
Petites chambres (150 à 349 membres) :	300 $
Chambres de taille moyenne (350 à 699 membres) :	400 $
Grandes chambres (plus de 700 membres) :	500 $